
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DIRECTION DE LA FORMATION
ET DE LA DOCUMENTATION

DECISION N° 50 /MEF/DGD/ du 28 OCT 2011

Portant désignation des Membres de la Cellule d'Evaluation des Programmes Pédagogiques au sein de la Direction de la Formation et de la Documentation

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu** la loi N° 64-291 du 1^{er} Août 1964 instituant le Code des Douanes ;
- Vu** le décret N° 2011-222 du 7 Août 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret N° 2010-0010 du 6 Décembre 2010 portant nomination du colonel Major COULIBALY ISSA en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu** l'arrêté N° 023 du 10 Mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** les nécessités du service

D E C I D E

Art. 1 : Il est créé au sein de la Direction de la formation et de la Documentation, une Cellule d'Evaluation des Programmes Pédagogiques.

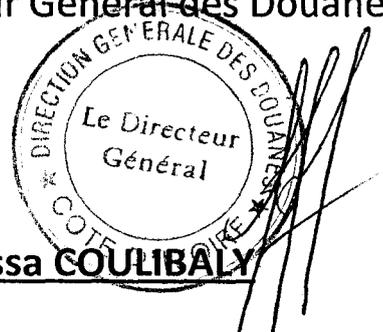
Art. 2 : La Cellule d'Evaluation des Programmes Pédagogiques est dirigée par le Directeur de la Formation et de la Documentation.

Art. 3 : Elle est composée comme suit :

- Conseillers techniques : **Col. KAKE Lucien**
Col. SAY N'guetta
- Superviseur : **Col. Bacomba TOURE**
- Président : **Col. Karim COULIBALY**
- Membres :
 - Col. KADIO Albert Louis
 - Col. AKE Léopold
 - Lt .Col. PALE OLO Sib
 - Lt. Col. KOFFI Méa Ignace
 - Lt. Col. MEITE Yacouba
 - Cdt. SERE Germain
 - Cdt. DIOMANDE Alain
 - Cdt. NEME AMA Roseline
 - Cne OYENIYE Fatayu
 - Mr. BROU Bonaventure

Art. 4: La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur Général des Douanes



Col. Maj. Issa COULIBALY